



**RIVE
DE GIER**

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SÉM

APPROBATION : 05/10/2020
MODIFICATION :

Plan Local d'Urbanisme

Secteur
d'information sur
les sols





PRÉFET DE LA LOIRE

Direction départementale de la
protection des populations

ARRÊTÉ N° 236-DDPP-19
portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire
de la communauté urbaine Saint-Étienne Métropole

Le Préfet de la Loire

VU l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS,

VU le R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme,

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 1^{er} juillet 2019 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 102 arrêtés de SIS pour la Loire,

VU la consultation des collectivités tenue du 4 mai 2018 au 18 février 2019, et l'information des propriétaires, réalisée entre le 18 septembre 2018 et le 15 mars 2019,

VU les observations du public recueillies entre le 29 mai 2019 et le 27 juin 2019,

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 15 janvier 2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-4 II,

CONSIDÉRANT que le public a été fait l'objet d'une consultation du public entre le 29 mai 2019 et le 27 juin 2019, conformément au décret 2015-1353,

SUR la proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1 : objet

Conformément au R 125-45 du code de l'environnement, est créé, sur le territoire de la communauté de commune des Vals d'Aix et Isable les Secteur d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

- 42SIS05956 commune de Cellieu « Décharge CTSP »
- 42SIS06149 commune de Fraisses « Décharge de Fraisses »
- 42SIS06808 commune de Fraisses « Décap'Loire »
- 42SIS01363 commune de L'Horme « Puits Couchoud (la Mure) »
- 42SIS05956 commune de L'Horme « Décharge CTSP »
- 42SIS01432 commune de La Grand Croix « Tissafil »
- 42SIS05956 commune de La Grand Croix « Décharge CTSP »
- 42SIS05956 commune de La Ricamarie « Titoulet »
- 42SIS05956 commune de La Ricamarie « Friche du Bessy »
- 42SIS01359 commune du Chambon-Feugerolles « Eurodec (ex SMDO – Thermo Waeles Loire) »
- 42SIS01399 commune du Chambon-Feugerolles « Snaam (ex Mure Centre) »
- 42SIS01400 commune du Chambon-Feugerolles « Sicame »
- 42SIS01458 commune du Chambon-Feugerolles « Rimef - Technico »
- 42SIS01391 commune de Rive-de-Gier « Ancienne usine à gaz »
- 42SIS01394 commune de Rive-de-Gier « Verrerie VDG »
- 42SIS01503 commune de Rive-de-Gier « Ruhl »
- 42SIS01404 commune de Saint-Chamond « Nitech »
- 42SIS01426 commune de Saint-Chamond « Forges de Lavieu »
- 42SIS01490 commune de Saint-Chamond « Établissement Colomb »
- 42SIS01369 commune de Saint-Étienne « Établissement Martin »
- 42SIS01392 commune de Saint-Étienne « Ancienne usine à gaz »
- 42SIS01403 commune de Saint-Étienne « Remy Barrere Engrenages »
- 42SIS01424 commune de Saint-Étienne « Atelier Traitement de Surfaces »
- 42SIS01449 commune de Saint-Étienne « Éts Jean Rivière & Cie »
- 42SIS01453 commune de Saint-Étienne « Société Duboeuf »
- 42SIS01467 commune de Saint-Étienne « Teinturerie du Bernay »
- 42SIS01468 commune de Saint-Étienne « ACF (Atelier Crozet Fourneyron ex Atamec) »
- 42SIS01471 commune de Saint-Étienne « Unicum »
- 42SIS01475 commune de Saint-Étienne « Sécurité 2000 (ex : Vitale) »
- 42SIS01513 commune de Saint-Étienne « Manufacture de ressorts de Terrenoire MRT »
- 42SIS06375 commune de Saint-Étienne « Crassier Ascométal le Marais »
- 42SIS06794 commune de Saint-Étienne « Secmi-Cheucle »
- 42SIS06598 commune de Saint-Galmier « Décharge de Saint-Galmier »
- 42SIS01466 commune de Saint-Just en Chevalet « CMF »
- 42SIS01378 commune de Saint-Paul en Jarez « Bayle »
- 42SIS01360 commune de Sorbiers « Isochrome »
- 42SIS06599 commune de Tartaras « Décharge de Rive-de-Gier »
- 42SIS01411 commune d'Unieux « Supervox Automotiv (ex F2A) »
- 42SIS01414 commune d'Unieux « Jean Rivière et SEER »
- 42SIS06164 commune d'Unieux « Décharge d'ordures ménagères »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté

Article 2 : publication

Le SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisque.gouv.fr> ainsi que sur le

portail internet de la préfecture de la Loire.

Ce SIS est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément au R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Loire et sera mis en ligne sur le portail des services de l'état dans la Loire.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Lyon, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : exécution

Le secrétaire général par intérim de la préfecture de la Loire, le président de Saint Etienne Métropole, les maires des communes de Cellieu, Fraisses, L'Horme, La Grand Croix, La Ricamarie, Le Chambon Feugerolles, Rive De Gier, Saint Chamond, Saint Etienne, Saint Galmier, Saint Just En Chevalet, Saint Paul En Jarez, Sorbiers, Tartaras et Unieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Saint-Étienne, le -3 JUL. 2019

Le préfet


Evence RICHARD



Identification

Identifiant 42SIS01391
Nom usuel Ancienne Usine A Gaz
Adresse 5, Rue Emile Zola
Lieu-dit
Département LOIRE - 42
Commune principale RIVE DE GIER - 42186
Autre(s) commune(s) RIVE DE GIER - 42186

Caractéristiques du SIS Le site a accueilli les installations de production de gaz par distillation de la houille de la ville de Rive de Gier et des communes voisines. L'usine a fonctionné de 1883 à 1932. Une pollution est présente dans les sols et les eaux souterraines (goudrons, HAP, d'ammonium, hydrocarbures, cyanures...)

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0051	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0051

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 827047.0 , 6494005.0 (Lambert 93)
Superficie totale 9754 m²
Perimètre total 493 m

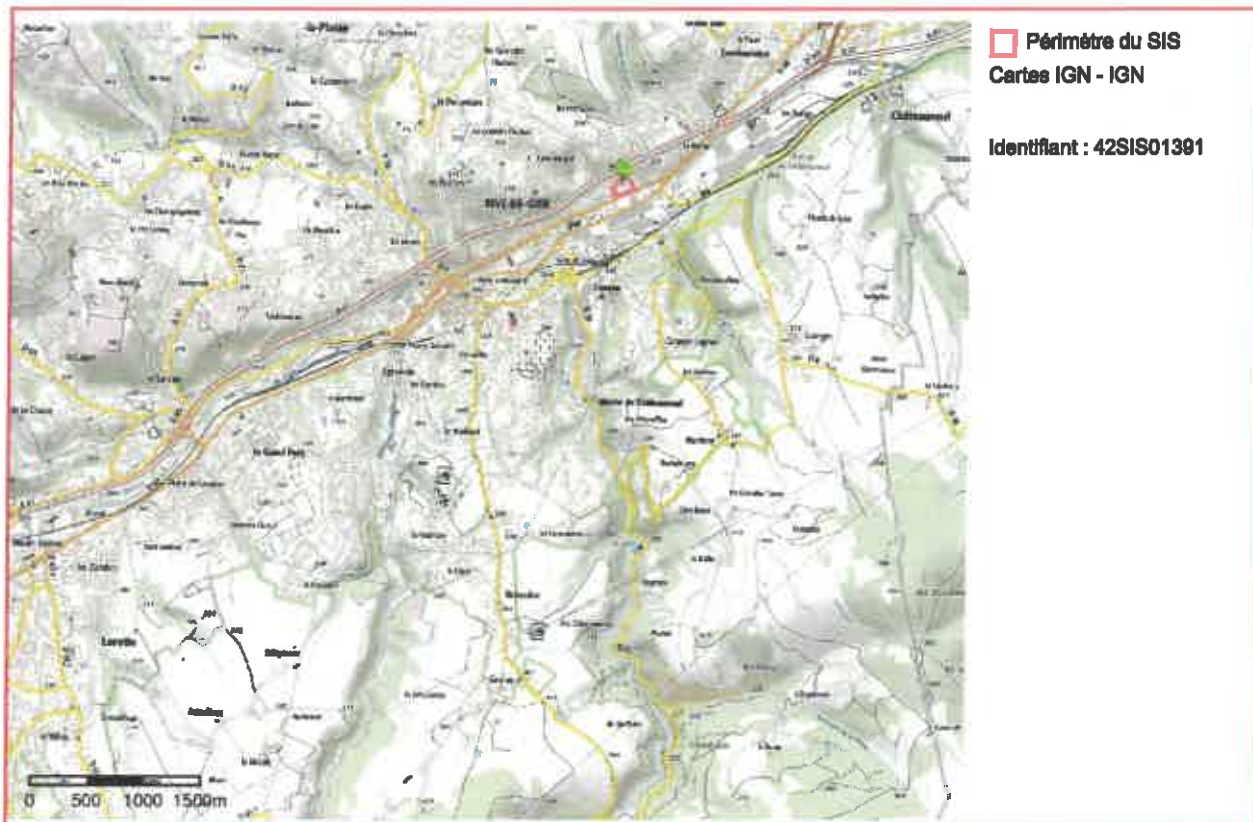
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
RIVE DE GIER	AS	161	25/09/2017
RIVE DE GIER	AS	25	25/09/2017
RIVE DE GIER	AS	159	25/09/2017
RIVE DE GIER	AS	27	25/09/2017
RIVE DE GIER	AS	26	25/09/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant 42SIS01394
Nom usuel Verrerie VDG
Adresse Rive-de-Gier
Lieu-dit Le Mouillon
Département LOIRE - 42
Commune principale RIVE DE GIER - 42186
Autre(s) commune(s) RIVE DE GIER - 42186

Caractéristiques du SIS une ancienne carrière de pierre (grès schisteux) exploitée de la fin du XIXème siècle jusqu'en 1925 a servi de décharge d'ordures ménagères jusqu'en 1964 puis jusqu'en mai 1993 de décharge de déchets industriels à la verrerie VMC devenue VDG.
La société VDG fabriquait de la vaisselle en verre de qualité alimentaire. Une étude a montré une pollution de la nappe souterraine (traces de nickel et cobalt) qui n'est pas utilisée.
Un réaménagement sommaire du site a été réalisé.

Etat technique

Observations

Références aux Inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0055	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0055

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 825303.0 , 6493669.0 (Lambert 93)
Superficie totale 2967 m²
Perimètre total 307 m

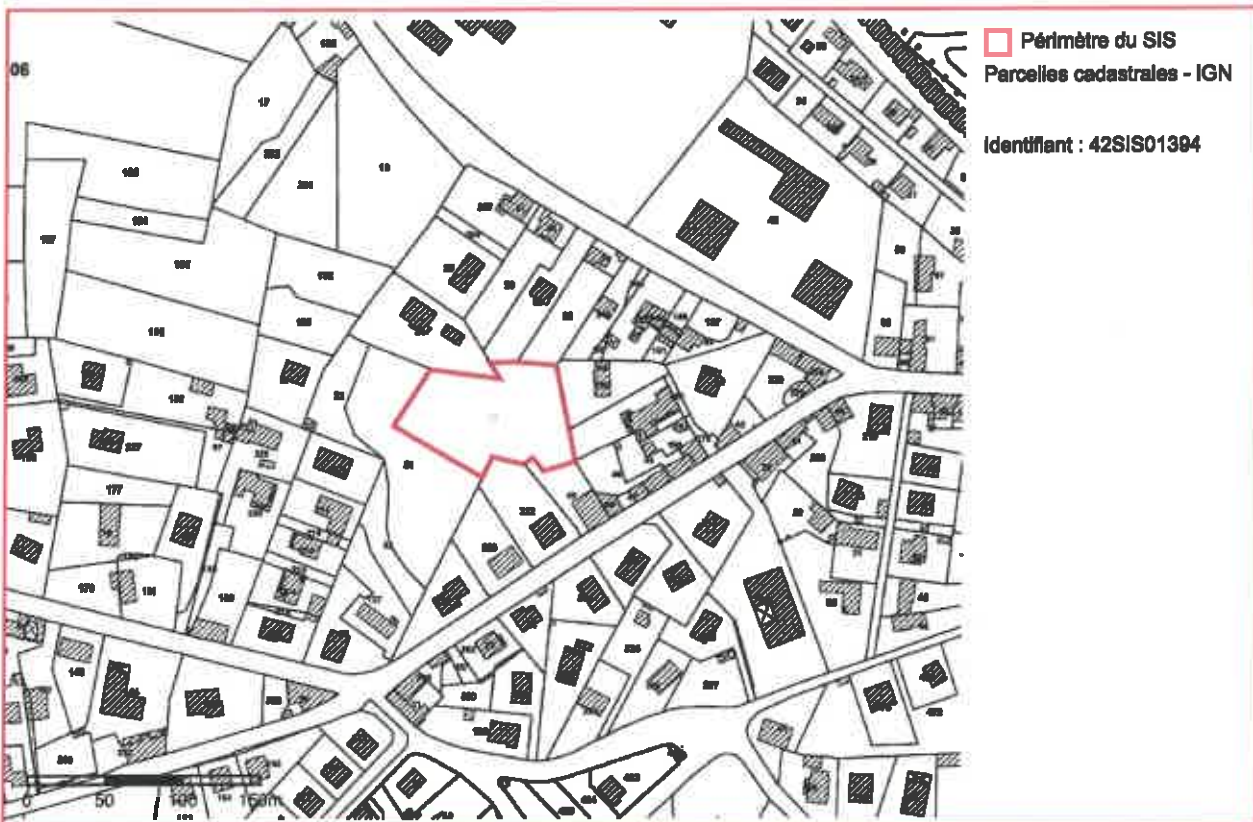
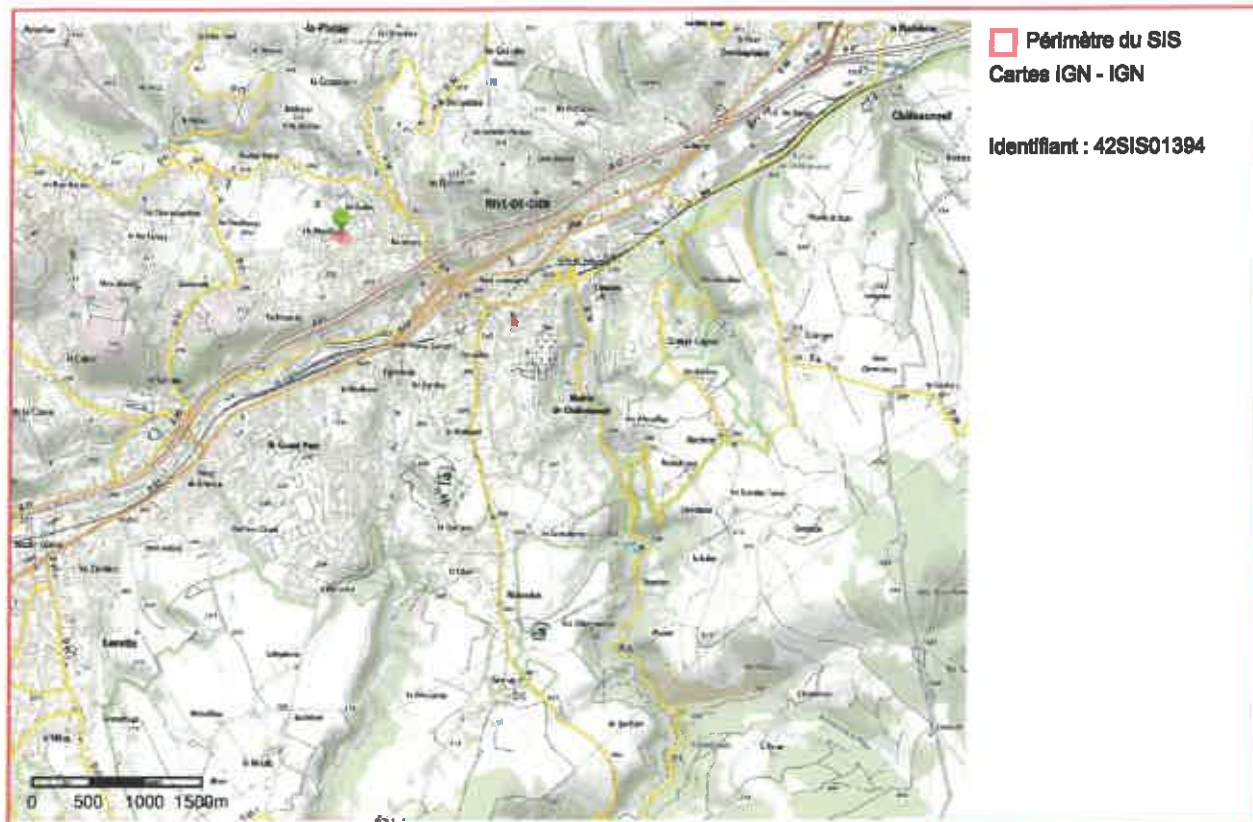
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
RIVE DE GIER	AK	33	08/02/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant 42SIS01503
Nom usuel RUHL
Adresse 20 rue de la vallée de Couzon
Lieu-dit
Département LOIRE - 42
Commune principale RIVE DE GIER - 42186
Autre(s) commune(s) RIVE DE GIER - 42186

Caractéristiques du SIS Le site a été occupé par plusieurs entreprises depuis 1870, notamment liées au travail de l'acier et du béton. Le dernier exploitant a été radié du registre du commerce et des sociétés L'EPORA se charge de la réhabilitation du site. Plusieurs substances ont été retrouvés dans les sols lors de la réalisation de diagnostic, notamment des HAP, BTEX, métaux, hydrocarbures, solvants halogénés. Certaines de ces substances se retrouvent également dans les eaux souterraines. La gestion des impacts hors site est assurée par l'EPORA en lien avec la DREAL.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0178	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0178

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 826765.0 , 6493104.0 (Lambert 93)
Superficie totale 37903 m²
Perimètre, total 1586 m

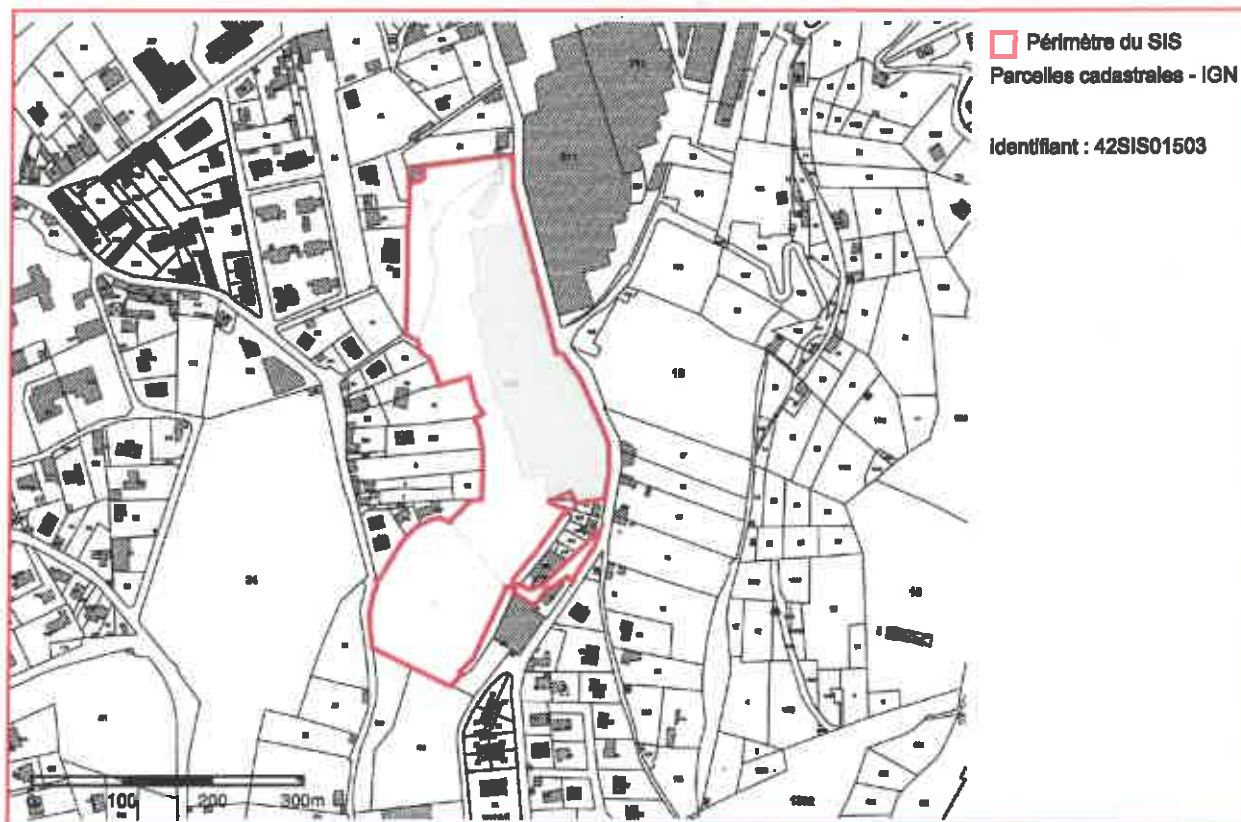
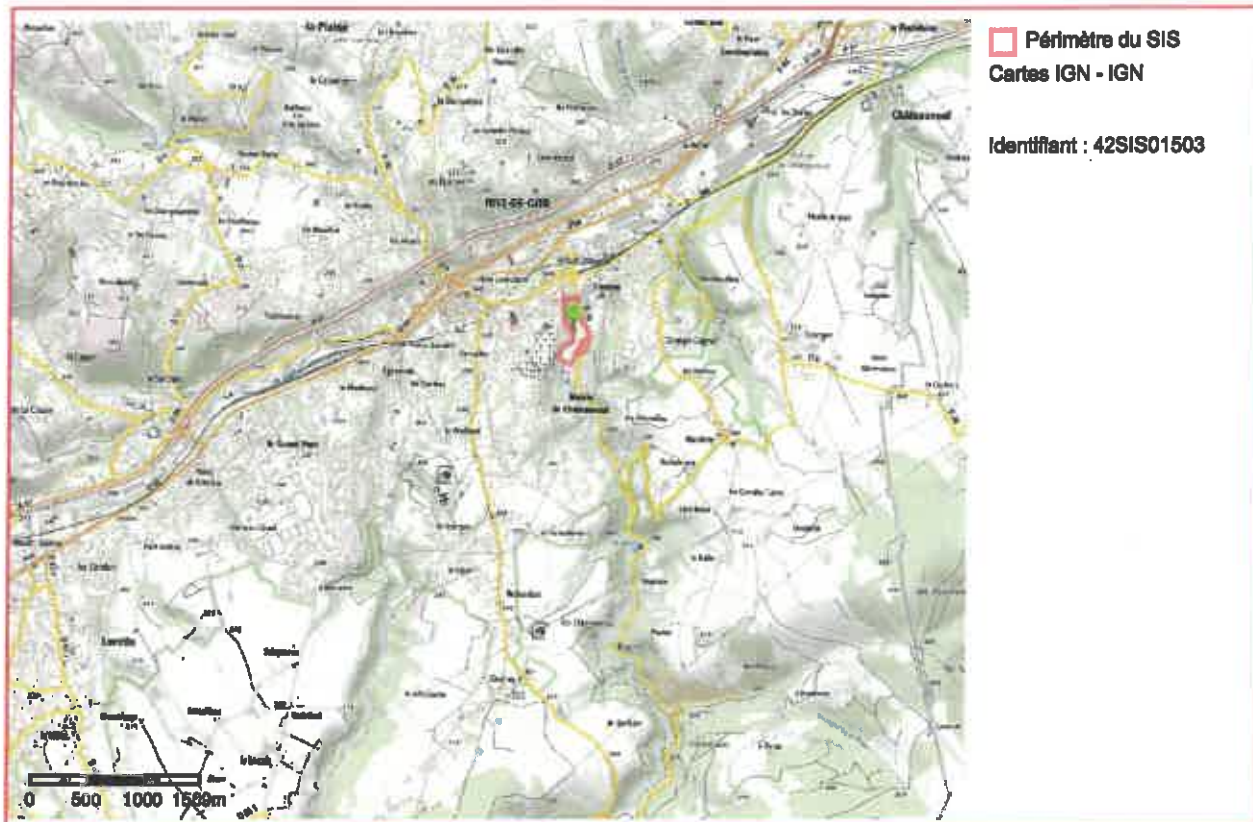
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
RIVE DE GIER	AY	191	07/09/2017
RIVE DE GIER	AY	146	07/09/2017
RIVE DE GIER	AW	55	07/09/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant 42SIS01432
Nom usuel TISSAFIL
Adresse 354 rue du Canal
Lieu-dit
Département LOIRE - 42
Commune principale LA GRAND CROIX - 42103
Autre(s) commune(s) LA GRAND CROIX - 42103

Caractéristiques du SIS Le site a hébergé la Société Nouvelle Tissafil, un établissement soumis à déclaration au titre des rubriques 2320 (Atelier de moulinage) et 2920-2 (Installation de réfrigération ou compression). L'activité de cette société a cessé en 2005 (récépissé du 10/05/2005). Des pollutions, notamment aux hydrocarbures aromatiques polycycliques et aliphatiques, ont été constatées lors de diagnostics effectués en 2008, à l'occasion de démolition d'une partie des bâtiments. Une pollution du sol aux PCB a également été constatée en 2015 lors de la réhabilitation du site par EPORA. Les pollutions du site ne sont pas imputables au dernier exploitant TISSAFIL et l'administration n'a pu imposer la dépollution à cet exploitant. Au 12/02/2016, EPORA qui réhabilite le site pour créer une rampe d'accès au nord et pour un usage non défini au sud, a réalisé une partie de la dépollution des hydrocarbures par excavation des points chauds et évacuation hors sites et s'apprête à réaliser un réemploi et confinement sur site des terres polluées aux PCB (au niveau de la rampe d'accès à la société TISSAFIL, nouvelle implantation), avec évacuation hors site des terres les plus polluées.

Etat technique

Observations

Références aux Inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0103	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0103

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 822658.0 , 6491041.0 (Lambert 93)

Superficie totale 13692 m²

Perimètre total 682 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire 15/12/2017

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LA GRAND CROIX	0C	249	08/12/2017
LA GRAND CROIX	0C	474	08/12/2017
LA GRAND CROIX	0C	475	08/12/2017
LA GRAND CROIX	0C	476	08/12/2017
LA GRAND CROIX	0C	477	08/12/2017

Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 42SIS01432



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 42SIS01432



46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com